

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 04 mai 2026

Date de la convocation: 27/04/2026

Membres en exercice : 11
Le quatre mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 9
Présents : Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Sylvie FRANCHET, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Aurélie CHOQUET,

Votants: 9
Représentés:

Pour: 9
Excusés: Philippe LANCELLE, Louna CLADEL

Contre: 0
Absents:

Abstentions: 0
Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - DE_035_2026

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Trésorerie Générale des Finances Publiques nous demande de lui proposer une liste de 24 membres (tous contribuables) pour siéger en tant que commissaires à la CCID.

La commission a pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation de locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation finale des commissaires sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois.

Le maire présente aux membres du conseil la liste préparée.

Le conseil municipal, après vote et délibération, décide de retenir la liste proposée par

Monsieur le maire.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026
Date de réception de l'AR: 06/05/2026
048-214800971-DE_035_2026-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 04 mai 2026

Date de la convocation: 27/04/2026

Membres en exercice :
11

Le quatre mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 10

Présents : Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Aurélie CHOQUET

Votants: 10

Représentés:

Pour: 10

Excusée: Louna CLADEL

Contre: 0

Absents:

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Travaux de voirie communale 2026: choix des devis et demande de subvention au Conseil Départemental - DE_036_2026

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la liste des travaux retenus, et donne lecture des devis reçus de Lozère Ingénierie:

Les travaux envisagés pour cette année sont les suivants :

* réfection d'une partie de la voirie à Appias pour 31 729.25 €HT

* réfection d'une partie de la voirie Chemin de l'Espi pour 5 089.25€ HT

Montant total des travaux : 36 818.50€ HT

Auxquels il faut ajouter les honoraires de Lozère Ingénierie de 5,5% sur HT soit 2 025.02€ et les honoraires du SDEE de 1% sur TTC soit 441.82€ TTC

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal:

- décide de retenir les devis de Lozère Ingénierie

- sollicite une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 50% et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026
Date de réception de l'AR: 06/05/2026
048-214800971-DE_036_2026-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 04 mai 2026

Date de la convocation: 27/04/2026

Membres en exercice : 11 *Le quatre mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL*

Présents : 11 **Présents :** Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Aurélie CHOQUET, Louna CLADEL

Votants : 11

Pour : 11 **Représentés:**

Contre : 0 **Excusés:**

Abstentions : 0 **Absents:**

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - DE_037_2026

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite aux dernières élections municipales complémentaires, il y a lieu de nommer les délégués à la CLECT(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Après vote et délibération à l'unanimité, sont nommés :

- Délégué titulaire: Michel Thibon
- Délégué suppléant: Philippe Lancelle

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 06/05/2026

048-214800971-DE_037_2026-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE
Séance du lundi 04 mai 2026

Date de la convocation: 27/04/2026

Le quatre mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Membres en exercice :
11

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Aurélie CHOQUET

Représentés:

Excusée: Louna CLADEL

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Amendes de police 2026 - DE_038_2026

Monsieur le maire présente les 3 projets de mise en sécurité retenus au titre des amendes de police et qui seront présentés au Conseil Départemental cette année :

·Remplacement d'un garde-corps Route du Pompidou entrée chemin des aires. Coût prévisionnel : 3 259€HT

·Mise en place d'un garde-corps Chemin des aires Coût prévisionnel : 11 394€ HT

·Reprise de signalisation horizontale (place de stationnement) au village de gîtes : Coût prévisionnel :

2 578€ HT

Soit un montant total de 17 231€ HT

A cela, il faut ajouter les honoraires de Lozère Ingénierie de 5.5% sur le montant HT, soit 947.71€ et les honoraires du SDEE de 1% sur le montant TTC soit 206.77€

Ayant traité à la sécurité routière, le conseil municipal, souhaite intégrer ces travaux dans un programme "Amendes de police"; de ce fait, ils sont éligibles aux aides du Conseil Départemental.

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal:

- demande l'attribution d'une subvention la plus haute possible au Conseil Départemental pour la réalisation de ces 3 projets.

- s'engage à réaliser les travaux si la subvention est acquise

Pouvoir est donné à Monsieur le maire pour signer toute pièce afférente.

Le maire,
Philippe FLAYOL

Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de réception de l'AR: 06/05/2026

048-214800971-DE_038_2026-DE

A G E D I

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE**

Séance du lundi 04 mai 2026

Date de la convocation: 27/04/2026

Membres en exercice : 11
Le quatre mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 10
Présents : Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Aurélie CHOQUET

Votants: 10

Représentés:

Pour: 10

Excusée: Louna CLADEL

Contre: 0

Absents:

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

**Objet: Convention d'adhésion "service de conseil en recrutement"
CDG48 - DE_039_2026**

Le Conseil municipal

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-40,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère propose un service de conseil et d'assistance en recrutement,

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec le centre de gestion.

Sur proposition du Maire en son exposé, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres présents **Décide**

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER le projet de convention tel que présenté par le Monsieur le Maire

ARTICLE 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion (*ci-annexée*) à conclure avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère concernant le service de conseil et d'assistance en recrutement

ARTICLE 3 :

DIT que les dépenses nécessaires seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Le maire
Philippe FLAYOL

Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant

: <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

048-214800971-DE_039_2026-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 04 mai 2026

Date de la convocation: 27/04/2026

Membres en exercice : 11
Le quatre mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 11
Présents : Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Aurélie CHOQUET, Louna CLADEL

Votants : 11

Pour : 11
Représentés:

Contre : 0
Excusés:

Abstentions : 0
Absents:

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Achat d'équipements pour la cour de l'école - DE_040_2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la directrice de l'école nous a demandé d'acheter 1 table et 2 bancs. Un produit catalogue devant être fixé au sol définitivement, nous avons proposé une alternative avec le fournisseur local « Cévennes Évasion » qui est stable tout en restant mobile pour un prix équivalent.

Il présente le devis de Cévennes Évasion d'un montant de 1 340€ HT

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir ce devis.

Le maire
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

048-214800971-DE_040_2026-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 04 mai 2026

Date de la convocation: 27/04/2026

Membres en exercice : 11
Le quatre mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 11
Votants: 11
Présents : Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Aurélie CHOQUET, Louna CLADEL

Pour: 11
Représentés:

Contre: 0
Excusés:

Abstentions: 0
Absents:

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Proposition de cession à titre gratuit de 4 parcelles à la commune et présentation du devis d'acte d'acquisition - DE_041_2026

Monsieur le Maire rappelle que les 4 parcelles concernées cadastrées C571 C572 C573 et C574 se situent au lieu-dit Les Cales.

Ce sont des parcelles contiguës, non constructibles, constituées de landes et roches, pour un total de 9 832 m2

Il présente le devis de FCA d'un montant de 552€ TTC

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal:

- accepte cette cession à titre gratuit
- décide de retenir le devis de FCA
- autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

048-214800971-DE_041_2026-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 04 mai 2026

Date de la convocation: 27/04/2026

Le quatre mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Membres en exercice :
11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Aurélie CHOQUET, Louna CLADEL

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Travaux de remise en état des portes d'accès sur les bâtiments AEP: devis complémentaire - DE_042_2026

Monsieur le maire rappelle qu'un devis initial d'un montant de 4 304€ HT a déjà été signé avec la Sarl Fobies Metallerie.

Il convient de valider un devis d'un montant de 349.92€ HT pour des serrures complémentaires au devis initial.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

048-214800971-DE_042_2026-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 04 mai 2026

Date de la convocation: 27/04/2026

Membres en exercice :
11

Le quatre mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 11

Présents : Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Aurélie CHOQUET, Louna CLADEL

Votants: 11

Pour: 11

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Délibération de la décision modificative n°1 - AEP ASSAINISSEMENT MOISSAC VALLEE FRANCAISE 2026 - DE_043_2026

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
21531 - 220	Réseaux d'adduction d'eau	0	1 925
2315 - 0	Installat°, matériel et outillage techni	0	-1 925
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026
Date de reception de l'AR: 07/05/2026
048-214800971-DE_043_2026-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 04 mai 2026

Date de la convocation: 27/04/2026

Le quatre mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Membres en exercice :
11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Aurélie CHOQUET, Louna CLADEL

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Village vacances: honoraires d'avocat - DE_044_2026

Dans le cadre de la préparation du cahier des charges de la future délégation de service public du village de vacances, Monsieur le Maire présente le devis de l'avocate pour l'analyse de points particuliers de celui-ci.

Le montant s'élève à un forfait de 900€ HT.

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- de retenir le devis de l'avocate
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

048-214800971-DE_044_2026-DE

A G E D I